

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2831

présenté par

M. Ferrand, M. Grandguillaume, M. Castaner, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 55 TER

I. – À la fin de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur du présent article »

les mots :

« la publication de la présente loi ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.